

Procès verbal

Le jeudi 11 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Didier TOUBIN.

Secrétaire de la séance : Serge VIGOT

Présents : Didier TOUBIN, Serge VIGOT, Bernadette BLANCHARD, Maria CABRILLANA, Martial CHAGNET, Christelle DEMEUSY, Nicolas DURAND, Noémie GAMBA, Elisabeth JOURNET, Eric MENTH, Bénédicte METZ, Christophe RAYMOND

Représentés : Daniel CHAMPY représenté par Serge VIGOT

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Présentation situation financière de la commune par Mme Stéphanie FOUCHER, conseillère aux décideurs locaux

Vente ancien lavoir

Convention utilisation services départementaux informatiques.

Caution logement BESNARD

Caution logement PAGET

Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 17 juillet 2025

Délibérations du conseil :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SOLUTIONS INFORMATIQUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR (N° DE_001_2025)

Les services départementaux proposent aux communes la mise en place de plusieurs services à destination des communes :

- un service de cybersécurité
- un service de stockage de données
- un service de messagerie avec adresse mail.

L'ensemble de ces services sont mis gracieusement à disposition des communes sous réserves de respecter les limites de stockage mentionnées dans la convention. Le seul équipement payant est le boîtier de cybersécurité qui a un coût de 500 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place les 3 services proposés
- Autorise le Maire à signer les conventions

Délibération : adoptée

LOGEMENT 19 RD 974 (N° DE_004_2025)

L'un des logements du 19 RD 974 sera libre le 13 septembre 2025. Plusieurs demandes ont été reçues. La commission logement propose de retenir le dossier de Monsieur Tristan BREUX.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le logement à Monsieur Tristan BREUX à compter du 1er octobre 2025
- de fixer le loyer à 510.00 € mensuel

Délibération : adoptée

VENTE ANCIEN LAVOIR (N° DE_003_2025)

Monsieur MORLON propose de racheter le bâtiment dont il est actuellement locataire pour la somme de 30 000 € hors frais de notaire.

Une estimation a été faite de ce bâtiment afin de pouvoir permettre à l'assemblée de prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après délibération par 8 voix pour, 2 contre et 3 absentions

- Accepte la proposition d'achat de Monsieur MORLON
- Fixe le prix de vente à 30000 € hors frais de notaire
- Charge le Maire de la signature de l'acte

Délibération : adoptée

RESTITUTION CAUTION LOGEMENT DE MONSIEUR BESNARD (N° DE_002_2025)

Suite au départ de Monsieur BESNARD du logement situé 1 B Grande Rue, et vu l'état des lieux.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide de restituer la caution de 410 € à Monsieur BESNARD
- Précise que les crédits sont inscrits au budget

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- **Elections municipales 2026** : Monsieur le Maire explique les nouvelles règles pour les élections municipales de 2026 (parité - mode de scrutin)
- **Baptême moto AE2C** : Samedi 11 octobre 2025 dans le parc municipal. Un repas à 20 € sera proposé sur inscription. L'après-midi, des baptêmes de moto seront organisés.
- **Carrefour Grande Rue- rue de Pleurey** : Un changement de signalisation sera mis en place pour réduire la vitesse sur ce secteur.
- **Marche blancurtienne** : Il est fait un bilan de la manifestation.

Didier TOUBIN
Président de séance

Serge VIGOT
Secrétaire de séance